

REGLEMENT du CONCOURS de NOUVELLES 2019 de la Maison Pour Tous d'Istres

➤ **Article 1**

L'association Maison Pour Tous d'Istres organise un concours de nouvelles, ayant pour **thème** : « **Pourvu que ça brille** ».

La réception des œuvres se fera du 1^{er} avril au 30 août 2019 (cachet de la Poste faisant foi).

La remise des prix aura lieu **samedi 23 novembre 2019**, dans le cadre du Salon du Livre « À portée de Mots ». **La présence des lauréats est obligatoire ce jour-là pour recevoir leur prix.**

➤ **Article 2**

Le concours est ouvert aux personnes :

- Résidant dans les régions françaises : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.
- Agées de 14 ans et plus
- Écrivant en français

Ne pourront pas concourir :

- Les auteur(e)s lauréats du concours 2018
- Les membres du jury de présélection
- Les membres du jury final

L'œuvre ne devra jamais avoir été ni publiée, ni primée. Une seule œuvre par auteur(e) sera acceptée.

➤ **Article 3**

L'œuvre devra être titrée.

Le texte ne devra pas excéder 8 pages. Elles devront être dactylographiées seulement sur le recto de la feuille, numérotées, titrées et agrafées :

- Format A4
- Police Times new roman
- Taille 12
- Interligne 1.5
- Marge 3 cm à gauche, 3 cm à droite, 3 cm en bas, 3 cm en haut

Chaque auteur(e) devra soigner la construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation, éléments indispensables au plaisir du lecteur. Tous ces éléments seront des critères de choix.

➤ **Article 4**

Un jury de présélection élira 10 à 15 nouvelles qu'il soumettra au jury final. Celui-ci établira un classement dont les 3 premières nouvelles seront éditées dans un recueil. Un jury de collégiens se réunira pour élire une nouvelle qui sera également publiée dans le recueil.

Il est rappelé au concurrent que les décisions du jury sont sans appel et que le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

➤ **Article 5**

La participation aux frais est de 5€ (chèque à l'ordre de MPT Istres). Les textes devront être expédiés en trois exemplaires à l'adresse suivante accompagnés de votre règlement :

**MAISON POUR TOUS
Concours de Nouvelles
3, chemin de Saint Pierre
13800 ISTRES**

Pour préserver l'anonymat de chaque participant(e), joignez à votre envoi une enveloppe scellée portant le titre de votre nouvelle. À l'intérieur, notez sur une fiche : nom, prénom, âge, adresse mail, adresse postale, numéro de téléphone portable.

➤ **Article 6**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Les manuscrits non primés **ne seront pas restitués** et seront détruits après la remise des prix. En cas de perte ou de dégradation de l'œuvre pendant l'envoi, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables.